

RÈGLEMENT CONCOURS "AG Mémorial Van Damme Instagram concours"

1. Ce concours est organisé par l'asbl Mémorial Van Damme dont le siège social est établi à Marathonlaan 119, 1020 Brussel, BTW-BE0416.372.302 ("Memorial Van Damme"), et est ouvert à toute personne physique qui réside sur le territoire belge et dispose d'un compte Instagram actif. Le concours est sans obligation d'achat. Les participants doivent être âgés au minimum de 16 ans. Les participants entre 16 et 18 ans ont toujours besoin de l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer.
2. Le concours n'est en aucune manière sponsorisé, validé ou géré par Instagram. Il n'est pas non plus associé à ce dernier. Instagram ne peut en aucune façon être tenu responsable par les participants en ce qui concerne le concours, et ce, dans la mesure des possibilités légales.
3. Le concours se déroule du 06/09/2019 19h00 jusqu'au 06/09/2019, 22h. Aucune participation tardive (postérieure à la date de clôture mentionnée) ne sera prise en considération, quel que soit le motif du retard. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'un tel fait. Les réponses incomplètes seront refusées.
4. Pour que leur participation soit valable, les participants doivent poster une story sur leur compte Instagram le 06/09/2019 de 19h00 à 22h, identifier le compte du Memorial Van Damme et suivre le compte Instagram du Mémorial Van Damme.
5. Une seule participation est autorisée par personne par réseau (Instagram).
6. Le gagnant sur Instagram sera sélectionné par l'asbl Mémorial Van Damme parmi les personnes qui auront posté une story, identifié le compte du Mémorial Van Damme et suivi le compte Instagram du Mémorial Van Damme. Toutes les heures, 2 gagnants seront sélectionnés. Au total, il y aura 6 gagnants.
7. Chaque vainqueur recevra un ticket duo pour le Memorial Van Damme 2020. Ce prix ne peut être cédé ni échangé contre espèces ou autres avantages en nature.
8. À la fin du concours, un collaborateur de l'asbl Mémorial Van Damme contactera le gagnant par Instagram Direct Message. Si le gagnant ne réagit pas dans les 72 heures (à partir de la prise de contact) à l'envoi du message avec les infos demandés (nom, adresse, adresse email, numéro de tel), le gagnant perd toute prétention à son gain. Un nouveau gagnant ne sera pas désigné.
9. Le personnel de l'asbl Mémorial Van Damme n'est pas autorisé à participer à ce concours.
10. Les données des participants tombent sous l'application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel. L'asbl Mémorial Van Damme traitera ces données comme des informations confidentielles et ne les communiquera jamais à des tiers. Elles seront uniquement utilisées pour le déroulement du concours.
11. En prenant réception de son prix, le gagnant autorise tacitement la publication et l'utilisation de son nom, adresse et photo et renonce ainsi à l'exercice de tout droit ou indemnité à ce point de vue.
12. L'asbl Mémorial Van Damme se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours doit être

interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours doivent être modifiées.

13. En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, l'asbl Mémorial Van Damme se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de modifier le concours en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
14. L'asbl Mémorial Van Damme n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de leur connexion Internet ou de tiers.
15. Aucune garantie ne peut être fournie concernant l'exactitude et l'exhaustivité des contenus des sites Web mentionnés et/ou des présentes conditions de participation. En conséquence, toute responsabilité est exclue concernant tout type de dommage, y compris ceux résultant de la participation au jeu-concours, de l'utilisation des informations publiées sur ce site Internet, du matériel, d'éventuelles erreurs logicielles, de virus, d'interruptions du jeu-concours en raison de pannes techniques et, le cas échéant, de la perte des données qui pourrait être causée par ces pannes, dans la mesure où aucune négligence grave ni préméditation ne peuvent être reprochées à l'asbl Mémorial Van Damme.
16. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération. La simple participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
17. Ce règlement est soumis au droit belge. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles.